

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mai 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL153

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 18

À l'alinéa 2, substituer à la première occurrence du mot : « et », le mot : « ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.